

La Présidente

Bayeux, le 26 juin 2013

Monsieur le Directeur,

A l'occasion du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-mer actuellement organisé dans le Calvados, des questions portant sur les thèmes des impacts visuels du projet et de la compatibilité de ce projet avec le contexte historique du territoire ont été posées.

Parmi celles-ci :

Un projet de sauvegarde des biens culturels maritimes de Port Winston Churchill a-t-il été envisagé ? Dans l'hypothèse où des vestiges de Port Winston, passerelles, flotteurs, ainsi que d'autres épaves et vestiges se trouveraient dans la zone retenue du parc éolien en mer, quelles mesures conservatoires de protection seraient proposées ? Quelles mesures seraient prises pour préserver le site naturel classé d'Arromanches ?

Les principes de transparence qui fondent le débat public font obligation d'apporter au public toutes les réponses dont le maître d'ouvrage et les institutions disposent au moment des débats et il m'importerait d'en disposer avant la réunion publique de clôture le 18 juillet 2013. La compatibilité du parc éolien et du caractère historique du site suscitent bien évidemment une certaine émotion auprès de nombreux participants étrangers notamment et la juste appréciation de l'impact du parc éolien nécessite de disposer du plus possible d'éléments. Les réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions pourront être communiquées soit en séance par vous même ou par un de vos collaborateurs, soit par un courrier dont j'assurerais la lecture le 11 juillet à Lion sur mer ou au plus tard le 18 à Courseulles, lors de la séance de clôture du débat.

Par ailleurs, comme nous en étions convenus lors de notre rencontre, nous avons demandé au maître d'ouvrage de faire une simulation visuelle du parc éolien depuis le fort de Tatihou et depuis le Havre. Depuis le fort de Tatihou, la distance est telle que les éoliennes ne peuvent être visibles, la côte étant très difficilement perceptible depuis cette distance comme nous avons pu nous en rendre compte. De même depuis le Havre, l'impact visuel des éoliennes est extrêmement faible comme vous pourrez le constater sur les images produites par le maître d'ouvrage présentes sur le site Internet du débat à cette adresse : <http://www.geophom.fr/PHOM/courseulles>

Je vous remercie de la diligence avec laquelle vous traiterez cette affaire et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes très cordiales salutations.



Claude BREVAN

Monsieur le Directeur
Direction Régionale des Affaires Culturelles
de Basse Normandie
13 Bis, rue Saint Ouen
14052 CAEN CEDEX 4

Secrétariat général
CPDP Projet de parc éolien en mer de Courseulles s/Mer
contact@debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org
60 rue de Saint Malo, 14400 Bayeux